



LITIGE ENTRE VOISIN AVEC VIOLENCE

Par **SOSO54136**, le **19/09/2014 à 10:38**

bjr,rnj ai déposé une plainte pour violence contre mon voisin qui m a giflé.mon mari lui a rendu le coup pour me défendre car celui ci voulait saisir un balai pour me frapper nouveau. j ai fait constater la gifle par un médecin et déposer une plainte pour violence. mon agresseur a déposer une plainte pour violence avec une incapacité de - de 8 jours. une médiation pénale a été proposée nous l avons accepté pas lui. a ce jour la médiatrice m a dit que le dossier repartait au procureur voir si il donnait une suite ou pas mais elle m a indiqué que mon agresseur comptait bien poursuivre mon mari au civil car il dit souffrir du dos depuis...(ca ne l empêche pas de monter sur le toit refaire sa cheminée...). que risquons nous ?? il va être expertisé pour voir si son problème fictif? est en lien avec le fait que mon mari l ai plaquer au sol pour l immobiliser.ce litige date du 13 juin 2013. un lien a distance du litige peut il être fait malgré qu il y a plus d un an entre les 2??rnMERCI

Par **Charlie974**, le **20/09/2014 à 20:56**

Bonjour, rn rnSachez que tout dépendra des conclusions du médecin. Tant qu'il n'établira pas de lien entre le préjudice (ITT 8 jours) et le coup, votre responsabilité ne pourra être recherchée.rn rnDans l'hypothèse où le médecin parvient à établir un lien entre le coup et le préjudice physique, vous serez tenus à des dommages et intérêts.

Par **SOSO54136**, le **21/09/2014 à 07:52**

Merci une expertise 1 1/2 après peut elle faire le lien ne est ce pas trop tard? Mon mari a subi

3 mois avant l'altération une opération de l'épaule depuis des douleurs sont-elles possibles aussi le faire valoir? ?